

DÉTENTEURS D'UNE CARTE PMR STATIONNEMENT

Si **vous êtes résident** de la Ville de Valenciennes ou de Valenciennes Métropole, nous vous invitons à vous enregistrer via le formulaire en ligne ou dans nos bureaux.
Pour **les non-résidents**, il convient de prendre un **"ticket CMI/PMR"** sur nos Applis EasyPark ou PrestoPark.

VOUS ÊTES VISITEURS

Aujourd'hui, vous pouvez stationner gratuitement :

> **En voirie** tous les jours de 12h à 14h et après 18h.
Tous les 1^{er} et 3^e samedis du mois à partir de 14h30.
Gratuit le dimanche.

> **Dans les parkings couverts** du lundi au samedi de 12h à 14h et de 18h à 00h et tous les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 12h à 00h

Dès le 1^{er} janvier 2024, l'offre de stationnement évolue pour améliorer votre venue sur Valenciennes.

La 1^{ère} heure de stationnement sera gratuite dans les 4 parkings couverts du centre-ville :

- Parking du Centre
- Parking Les Dentellières
- Parking L'Arsenal (Le + de ce parking : accessibilité 24h/24h)
- Parking des Tertiales

En remplacement des 2 fois 20 minutes gratuites sur voirie.

stationner facile À VALENCIENNES



ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

Possibilité de souscrire à votre nouvel abonnement à compter du 12 décembre 2023

Plus d'infos sur : www.spl-stationnement.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA SPL STATIONNEMENT

Afin de répondre à une demande croissante de la part des usagers, nous avons décidé d'offrir une heure de stationnement dans les ouvrages afin de favoriser l'usage de ces structures bien plus écologiques que le stationnement en voirie.

En effet, il faut savoir que le stationnement est à l'origine de 60% de la pollution urbaine, notamment quand les usagers font plusieurs fois le tour de la ville pour trouver une place. Les ouvrages, c'est 1609 places à proximité immédiate de l'hyper centre ! L'idée est de laisser les places en voirie disponibles pour les achats rapides, pour les personnes âgées ou pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, fidèle à notre engagement d'accessibilité au plus grand nombre, nous avons instauré un tarif solidaire. Lisible, cette offre est aussi en adéquation avec la mobilité urbaine d'aujourd'hui.

Ces nouvelles offres ont été pensées pour satisfaire les résidents valenciennois tout en continuant de favoriser la rotation des places en centre-ville.

Armand AUDEGOND



VOUS ÊTES RÉSIDENTS

En zone verte

vous pouvez toujours :

- stationner dans l'une des 3 zones résidentes définies en fonction de votre zone d'habitation.
- bénéficier en tant que résident d'une vignette annuelle (max 2 par foyer)
1^{er} véhicule = gratuit, 2^{ème} véhicule = 60€/an



En zone orange

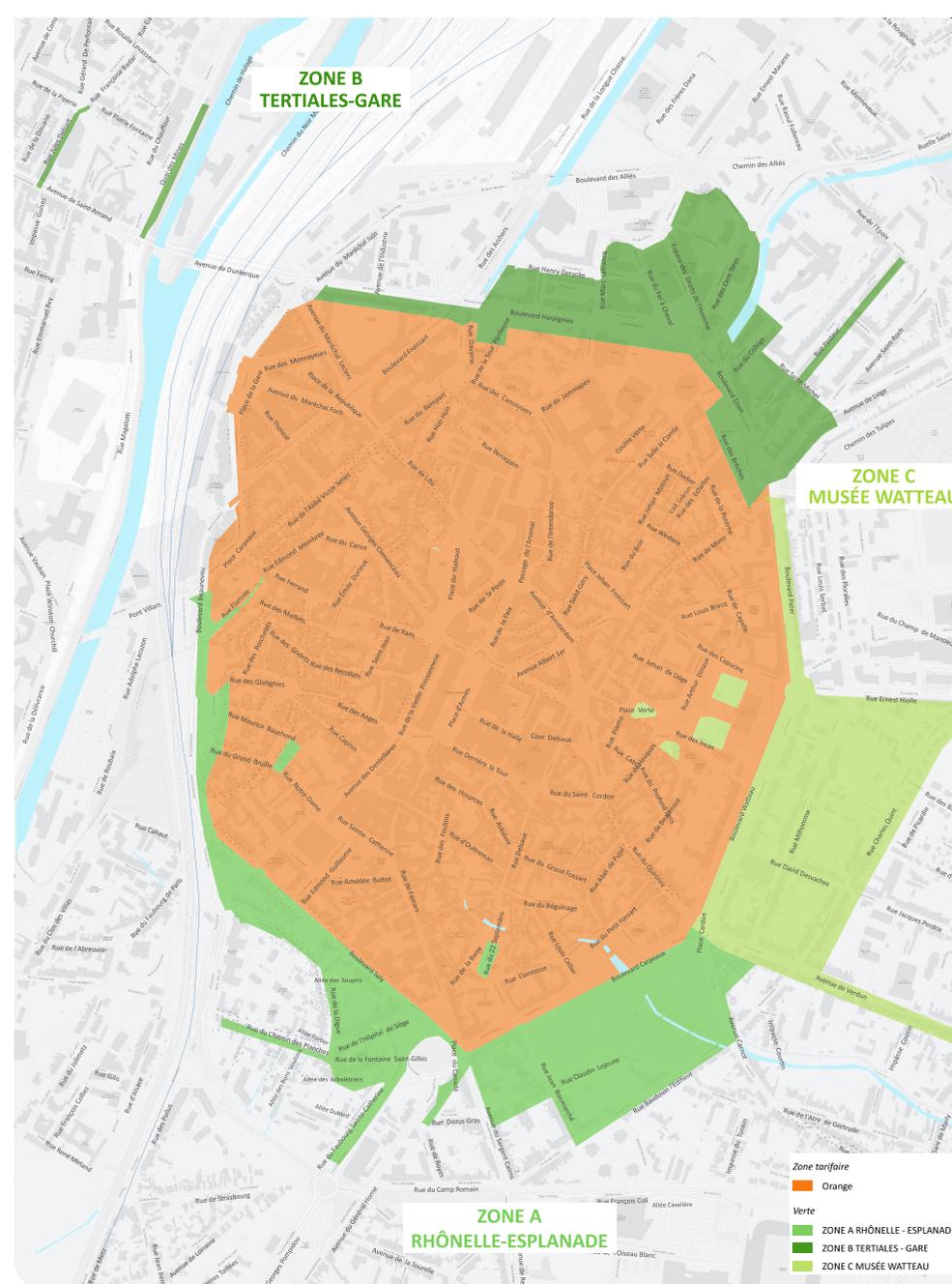
Vous pouvez toujours vous stationner dans l'intégralité de la zone verte et bénéficier du tarif : 1€/4h et 2€/8h en zone orange.

NOUVEAUTÉ

À compter du 1^{er} janvier 2024 : vous avez la possibilité de stationner dans la zone orange en vous abonnant aux tarifs suivants : 25€/mois - 60€/trimestre - 180€/an (Le nombre d'abonnements n'est pas limité dans une même famille, si vous avez 2 véhicules vous pouvez souscrire à 2 abonnements)

À savoir

Un mois de stationnement vous coûtait + de 40€, avec la contrainte de réserver sur l'Appli. Aujourd'hui le mois de stationnement est à 25€ et vous restez l'esprit tranquille.



LE + SOLIDAIRE

Dès le 1^{er} janvier 2024, la SPL stationnement en lien avec la ville de Valenciennes met en place le "Tarif solidaire résident" en zone orange

Vous êtes :

- En couple, votre revenu fiscal de référence doit être < 21600€
- Seul, votre revenu fiscal de référence doit être < 10800€

Voici les tarifs de votre abonnement : 15€/mois - 35€/trimestre - 120€/an